

a

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Quatre-vingtième session**  
Rome, 17-18 décembre 2003

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

POUR LE

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL DE BASSE GUINÉE NORD**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la République de Guinée	3
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET</b>	<b>5</b>
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	6
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	7
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	11
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
<b>TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>12</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS     L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>15</b>

**APPENDICES**

<b>I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD LOANS IN GUINEA (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA À LA GUINÉE)</b>	<b>2</b>
<b>III. CADRE LOGIQUE</b>	<b>3</b>
<b>IV. ORGANIGRAMME</b>	<b>8</b>

#### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc guinéen (GNF)
1,00 USD	=	2 000 GNF
100 GNF	=	0,05 USD

#### POIDS ET MESURES

Système métrique

#### SIGLES ET ACRONYMES

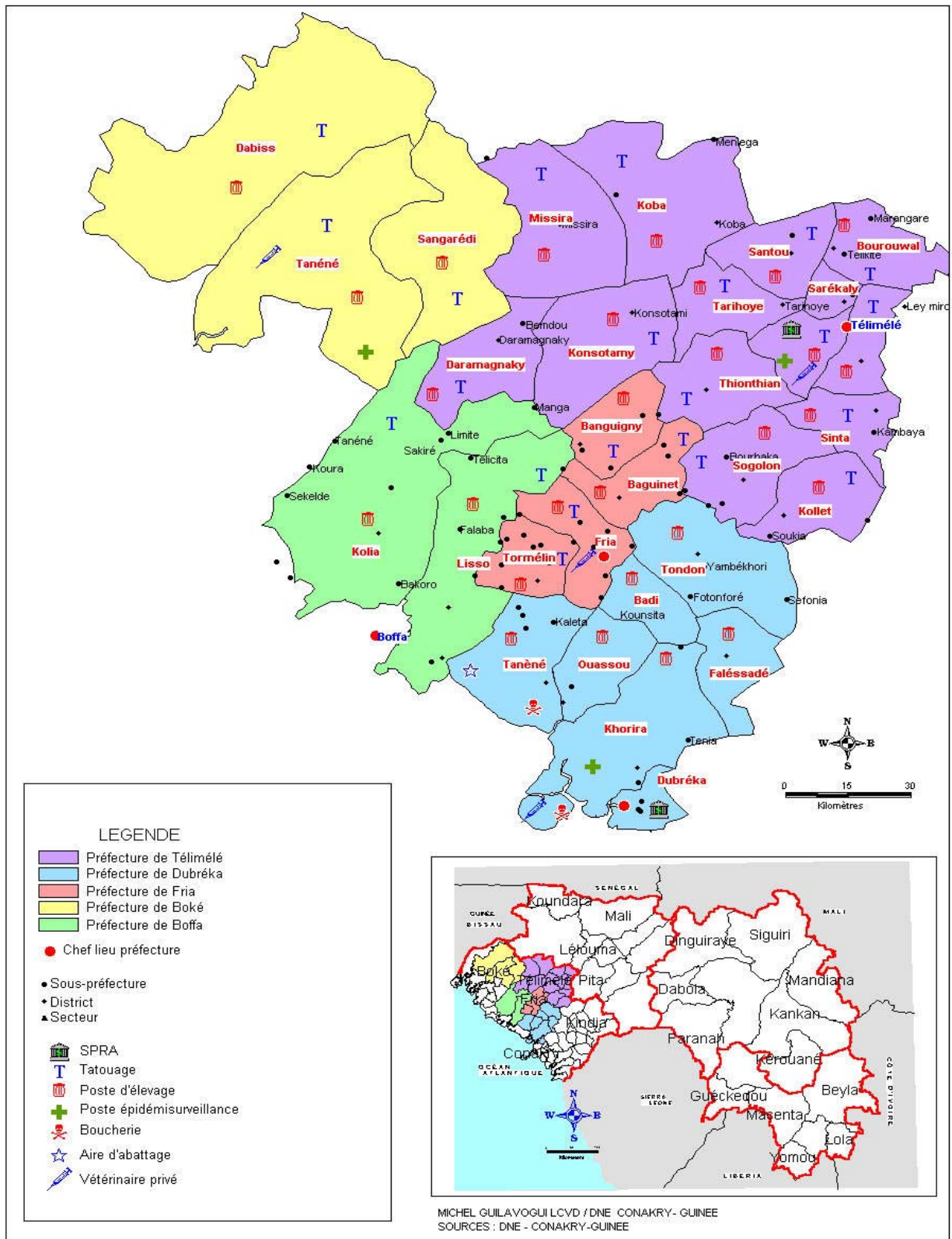
AFD	Agence française de développement
ASF	Association de services financiers
CRD	Communauté rurale de développement
PACV	Projet d'appui aux communautés villageoises
PTBA	Programme de travail et budget annuels
UCP	Unité de coordination du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

#### GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

##### Année budgétaire

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

**CARTE DE LA ZONE DU PROJET**



**Source:** Direction nationale de l'élevage – Guinée

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL DE BASSE GUINÉE NORD**

**RÉSUMÉ DU PRÊT**

<b>INSTITUTION INITIATRICE:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République de Guinée
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	17,7 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	9,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,2 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEUR:</b>	Aucun
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	2,1 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	1,4 million de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires?** Les bénéficiaires sont les communautés rurales pauvres et vulnérables vivant dans la région de la Basse Guinée Nord, qui ont un accès limité aux ressources (en particulier la terre) et sont confrontées au problème de la dégradation des sols. Ces groupes comprennent les petits exploitants pratiquant une agriculture de subsistance basée sur la culture sèche. Les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables parce qu'ils sont traditionnellement exclus des processus de décision et accèdent plus difficilement aux ressources et à l'information.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** La faible productivité agricole, la rareté des activités rémunératrices et le manque d'accès aux services financiers sont les causes essentielles de la pauvreté dans la zone du projet. Les populations locales sont rarement associées aux processus de prise de décision, à l'analyse des contraintes qu'elles rencontrent, à l'identification/la mise en œuvre des solutions susceptibles d'alléger ces contraintes, ou à l'établissement de leurs priorités en termes de besoins. La faiblesse de l'organisation communautaire et l'inefficacité des prestations de services ainsi que le manque de ressources sont les facteurs majeurs de la pauvreté rurale.

**Comment le projet va-t-il les aider?** L'objectif du projet est de doter la population rurale pauvre de la zone du projet, en particulier les femmes et les jeunes, des capacités nécessaires pour analyser et identifier les contraintes freinant son développement, établir des priorités, formuler des projets et les exécuter. Le projet appuiera financièrement l'élaboration de microprojets de développement agrosylvopastoral préparés et pris en charge par les bénéficiaires, visant à améliorer la productivité agricole, augmenter les revenus et protéger l'environnement. Il aidera également les ruraux pauvres à identifier les technologies appropriées et appuiera des activités de recherche-action et la multiplication/diffusion de semences améliorées (de riz et d'arachide en particulier). En outre, le projet contribuera financièrement à la remise en état de pistes rurales communautaires, pour désenclaver les régions à fort potentiel de production, ainsi que de 35 km de routes classées de niveau préfectoral. Le projet soutiendra aussi la mise en place d'un système de finance rurale capable d'offrir des services financiers aux ruraux pauvres.

**Comment les bénéficiaires vont-ils participer au projet?** Des processus de planification participative garantiront la participation effective des bénéficiaires cibles, en particulier les femmes et les jeunes, à l'identification et la conception des microprojets. Les communautés et bénéficiaires cibles élaboreront les plans et établiront leurs priorités en termes de besoins. Les capacités des groupements et associations d'agriculteurs seront renforcées – dans le but, notamment, d'améliorer leur aptitude à négocier.

**Comment le projet a-t-il été formulé?** La formulation du projet a suivi un processus hautement participatif avec des contributions substantielles de toutes les parties prenantes, à savoir, les ministères de l'agriculture et de l'élevage, de l'environnement, du plan, de l'économie et des finances, et des travaux publics, et aussi les bénéficiaires, les chefs traditionnels, les organisations non gouvernementales, les organisations d'agriculteurs et le secteur privé. Il a également donné lieu à des consultations étendues avec la Banque mondiale, l'Agence française de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Office allemand de la coopération technique et le Programme alimentaire mondial.

**Taille du projet.** Le coût global du projet est estimé à 17,7 millions de USD. Le FIDA consentira un prêt d'un montant approximatif de 14,2 millions de USD, soit 80,4% du coût total. Le gouvernement devrait contribuer à hauteur de 2,1 millions de USD (11,8%) et les bénéficiaires de 1,4 million de USD (7,8%).



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**  
**POUR LE**  
**PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL DE BASSE GUINÉE NORD**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République de Guinée d'un montant de 9,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,2 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet d'appui au développement rural de Basse Guinée Nord. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL  
ET LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. Malgré sa richesse en ressources naturelles, la Guinée est l'un des pays les plus pauvres d'Afrique. Le développement social, mesuré par l'indice du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement est faible, la plaçant au 159<sup>e</sup> rang sur les 173 pays analysés en 2002. Les indicateurs de base sont très déprimés: l'espérance de vie à la naissance est de 54 ans, le taux de mortalité infantile de 98/1 000 naissances et le taux global d'alphabétisation des adultes de 37% pour les hommes et de 15% pour les femmes. Soixante-deux pour cent de la population du pays est pauvre et environ 40% de la population totale vit au-dessous du seuil de pauvreté. Toutefois, l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus marquée dans les zones rurales, où les pauvres représentent 53% de la population, contre 15% dans les centres urbains. De fortes disparités régionales existent dans le pays, la Haute Guinée étant la région la plus pauvre.

2. Depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1958, et jusqu'en 1984, l'économie guinéenne contrôlée par l'État a connu une période de stagnation. À partir de 1985, d'importantes réformes structurelles et économiques ont été mises en œuvre afin de restaurer les grands équilibres macroéconomiques et de créer un environnement propice à une croissance durable, reposant sur une large assise et misant sur l'initiative du secteur privé. Cela a été rendu possible par le retrait progressif de l'État de la production et des activités commerciales, la libéralisation des marchés et des prix et la mise en chantier de réformes dans le secteur public. En conséquence, le produit intérieur brut (PIB) est passé en moyenne à 4,1% par an de 1985 à 1996, et à 4,4% par an de 1997 à 1999. Bien que la croissance économique ait fortement ralenti en 2000, en raison des troubles civils, elle a repris dès 2001. La croissance du PIB a atteint 4,2% environ en 2002, alors qu'elle était de 3,8% en 2001, grâce à un accroissement de la production agricole, à une explosion du secteur de la construction des habitations et aux efforts déployés par le gouvernement pour maîtriser les dépenses publiques et collecter les impôts.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

3. Depuis la fin de l'année 2002, la situation macroéconomique s'est détériorée sous l'influence de nombreux facteurs, dont la chute des prix de la bauxite et de l'alumine, les mesures budgétaires expansionnistes du gouvernement et les politiques rigides sur les taux de change, qui ont aggravé les déséquilibres macroéconomiques, augmenté l'inflation et fait baisser les réserves de devises. C'est pourquoi, en dépit d'une perspective de production agricole satisfaisante, les performances macroéconomiques du pays seront probablement en baisse en 2003. La croissance réelle du PIB devrait tomber à 3,6%, en raison principalement des perturbations provoquées par les fréquentes coupures d'électricité et d'eau.

4. L'agriculture reste la principale source d'emploi et de revenu pour environ 80% de la population, et représente 24% du PIB. Les conditions climatiques sont favorables à un large éventail de cultures, bien que la qualité des sols soit généralement de médiocre à mauvaise. Étant donné la prédominance des techniques d'exploitation utilisant peu d'intrants, de longues périodes de jachère sont nécessaires pour restaurer la fertilité des sols. La culture du riz, principal aliment de base, a gagné rapidement du terrain depuis 1992. Le café, le caoutchouc et le coton sont exportés. La pêche est pratiquée aussi bien dans les eaux intérieures qu'en mer. Les ressources en eaux de surface sont abondantes, la plupart des grands fleuves d'Afrique de l'Ouest, notamment le Niger, le Sénégal, le Gambie et le Koliba et leurs affluents, prenant leur source en Guinée.

5. Les femmes constituent l'épine dorsale de l'économie rurale; au plus fort de la campagne agricole, leur journée de travail est estimée à 12 ou 14 heures. En plus des travaux agricoles, elles sont responsables de la plupart des tâches domestiques (sauf la construction des habitations), notamment le soin des enfants, la cuisine et la corvée d'eau et de bois de feu, mais elles ont moins facilement accès aux ressources telles que la terre et les services financiers. En outre, les services publics d'appui dont le personnel est essentiellement constitué d'agents masculins sont davantage axés sur les hommes.

6. La pauvreté touche plus particulièrement les ménages ayant à leur tête soit une femme soit un homme sans emploi ni activité économique. Les ruraux pauvres ayant un accès limité à la terre, aux ressources financières et aux savoirs, sont économiquement et socialement plus vulnérables et démunis face à la pauvreté.

7. La politique et la stratégie du gouvernement en matière de développement rural et agricole sont présentées dans les Lettres de politique et de développement agricole 1 et 2. Les principaux éléments de la stratégie comprennent: a) soutien à l'organisation de groupements agricoles professionnels afin de favoriser la participation aux activités de développement, ainsi que la prise en charge de ces activités par les bénéficiaires et leur pérennité; b) amélioration de l'accès des agriculteurs aux intrants agricoles et utilisation plus efficace de ces derniers; c) appui au secteur privé émergent afin d'assurer l'efficacité de la production et des activités de commercialisation; d) meilleur accès à la terre visant à garantir un droit d'occupation plus sûr et une utilisation optimale de l'espace rural; e) accès facilité des agriculteurs aux services financiers, notamment pour les groupes les plus vulnérables (femmes, jeunes et invalides); f) renforcement de la capacité des prestataires de services; g) aménagement et promotion des forêts communautaires et privées; et h) protection de l'environnement.

8. La Guinée remplit les conditions requises pour bénéficier de l'aide octroyée au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et, à ce jour, la contribution du FIDA en faveur de la Guinée se chiffre à environ 5,11 millions de USD.

## **B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA**

9. **Le portefeuille du FIDA en Guinée.** Jusqu'à présent, le FIDA a financé dix projets en Guinée pour un montant total de prêts de 87,3 millions de DTS. Les projets suivants sont terminés: projet de développement rural de la région de Siguiri et deuxième projet de développement rural de la région de Siguiri, projet de développement agricole de la région de Guéckédou, projet de relèvement de

l'agriculture au Fouta Djallon, projet de développement des petites exploitations en région forestière. Les projets en cours sont le projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord, le programme de développement local et de réhabilitation agricole au Fouta Djallon, le projet d'appui aux communautés villageoises et le programme participatif de développement rural en Haute Guinée. Le projet de développement agricole durable en Guinée forestière, approuvé en septembre 2002, devrait entrer en vigueur d'ici le 31 décembre 2003.

10. **Principaux enseignements tirés.** Les groupements d'agriculteurs ont de faibles chances de survie après la clôture d'un projet à moins d'avoir été constitués autour d'une activité spécifique. Par exemple, les quelque 500 groupements d'agriculteurs créés sous l'égide du premier projet exécuté dans la région, le projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord, pourraient se désintégrer parce que, de fait, ils ne sont cimentés par aucune activité précise.

11. L'identification des principales contraintes réelles au stade de la conception revêt une importance décisive. C'est pourquoi, les projets devraient être conçus de manière participative afin que les bénéficiaires soient associés à la définition des besoins prioritaires des pauvres, sans cela les priorités choisies au stade de la conception pourraient ne pas être celles de la population cible. Dans le cas du projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord, le document de conception avait négligé l'importance des routes rurales, qui furent identifiées pendant l'atelier de démarrage du projet comme l'un des besoins les plus importants de la population rurale. La résolution de ce type de problème devrait être considérée comme un préalable à toute action de développement en faveur des groupes cibles.

12. Avant d'investir dans la construction/remise en état des routes rurales, il convient de prévoir l'établissement d'un système durable d'entretien des routes. À cet égard, la possibilité de recourir aux approches et méthodes hautement intensives en main-d'œuvre doit être examinée. Quelque 385 km de routes rurales ont été réhabilités dans le cadre du projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord, mais leur entretien a soulevé des problèmes étant donné que l'examen avec les pouvoirs publics des ressources financières requises à cet effet n'a commencé que tardivement dans le cycle du projet.

13. Une supervision et un suivi étroits du projet sont indispensables, en particulier lorsque les projets sont cofinancés, afin de repérer les points critiques aussi précocement que possible. Les principaux ministères concernés doivent être associés aux missions régulières de suivi du projet.

14. Une des conclusions de l'expérience acquise avec le projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord est que la taille de l'intervention doit être telle que l'unité de coordination du projet (UCP) puisse suivre efficacement les activités.

### **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la République de Guinée**

15. **La politique de la Guinée en matière d'éradication de la pauvreté.** La politique d'éradication de la pauvreté menée par le gouvernement est énoncée dans son projet de Document sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), élaboré en 2001 avec le soutien de donateurs, dont le FIDA, et actuellement en cours de révision dans le but de mieux tenir compte des disparités et des spécificités régionales de la pauvreté. Cette politique, qui est conforme à l'orientation prise en 1985 et aux tendances économiques actuelles, vise à réduire la pauvreté par une croissance durable et diversifiée s'appuyant à la fois sur un secteur privé dynamique et sur une planification décentralisée. Le gouvernement continuera à se retirer progressivement du secteur productif et à rétablir un environnement favorable à l'expansion du secteur privé. Ses objectifs et ses stratégies de réduction de la pauvreté visent: a) à assurer la stabilité macroéconomique; b) à développer les secteurs économiques productifs (notamment l'agriculture) et sociaux; c) à garantir un accès équitable aux services socioéconomiques essentiels; d) à assurer la bonne gouvernance; et e) à renforcer la capacité de la population et des institutions.

16. **Les activités de lutte contre la pauvreté d'autres grands donateurs.** En adoptant une politique décentralisée de développement rural, le gouvernement a, en principe, transféré la responsabilité des affaires administratives et financières ainsi que celle du développement rural aux élus des communautés rurales de développement (CRD). Le principal instrument de mise en œuvre de la stratégie est le projet d'appui aux communautés villageoises (PACV) qui est cofinancé par le FIDA, la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et la African Development Foundation. En outre, l'Office allemand de la coopération technique et l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction participent au financement d'un projet de création de zones forestières classées et protégées, réalisé avec la participation de la population. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a financé un projet visant à aider l'agence guinéenne pour la commercialisation de la production agricole et un programme de développement des entreprises. L'AFD finance aussi trois projets dans la région forestière - développement rizicole, soutien à l'élevage et une activité pilote de pisciculture - et prépare actuellement un projet de développement agricole dans la région forestière. Une collaboration étroite sera recherchée avec ce dernier projet. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a financé un projet de pisciculture villageoise en Guinée forestière.

17. **La stratégie du FIDA en Guinée.** La stratégie du FIDA en Guinée, telle qu'énoncée dans l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) établi en 1999, vise à réduire la pauvreté grâce à des activités de développement économique et social destinées à augmenter durablement les revenus agricoles et non agricoles et à améliorer les conditions de vie des pauvres. À cette fin, le Fonds appuiera les mesures gouvernementales en faveur de la décentralisation, de la croissance du secteur privé et du développement rural, tout en misant sur la création d'organisations de base, notamment de services financiers spécialement conçus pour les ruraux pauvres. À la différence d'autres pays de la région, le processus de décentralisation en Guinée est très lent. C'est pourquoi, en partenariat avec d'autres donateurs, le FIDA appuie les efforts de décentralisation du gouvernement avec le PACV. La stratégie du FIDA comprend trois grands axes d'intervention: a) le développement local participatif à l'échelle du village, des groupements d'agriculteurs et de femmes, b) l'appui à la décentralisation et aux investissements sociaux et productifs à l'échelle communautaire; et c) des mesures intersectorielles apportant un soutien accru aux services financiers ruraux de proximité gérés par les bénéficiaires, grâce à l'expérience acquise dans le cadre des associations de services financiers (ASF). La stratégie implique un resserrement continu des liens avec les autres donateurs afin d'harmoniser les approches et d'encourager les synergies et la complémentarité entre les interventions.

18. **Raison d'être du projet.** Le projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord a contribué efficacement à la remise en état et à la construction a) de routes rurales, pour assurer un désenclavement minimum de la région; b) d'écoles et de centres de santé; c) de puits et de forages. Cependant, bien que le projet ait créé 24 ASF et amorcé l'établissement de groupements locaux et d'organisations d'agriculteurs et le renforcement de leurs capacités, il n'a pas fixé d'objectif clair en termes d'activité économique. À la fin de l'année 2002, les investissements en recherche-action et l'appui à l'agriculture n'avaient démarré que dans dix CRD, avec des résultats limités.

19. La région de la Basse Guinée Nord présente un potentiel de développement de l'agriculture et de l'élevage qui n'a encore jamais été exploité. Seulement 10% environ des bas-fonds répertoriés ont été mis en valeur, mais avec l'ouverture vers l'extérieur d'une partie de la région il est temps de développer les systèmes agricoles de la zone de manière durable. La préparation d'une deuxième intervention dans la région est le prolongement à la fois des résultats du projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord et des recommandations de son évaluation intermédiaire. Elle se justifie par: a) l'existence de poches de pauvreté; b) la volonté du gouvernement de rentabiliser les investissements effectués au titre du premier projet (en particulier les routes rurales), et la nécessité d'augmenter la valeur ajoutée des produits des petits agriculteurs; et c) l'enjeu représenté par l'écologie et l'environnement de la région. Le nouveau projet proposé, qui vise d'une part à améliorer

durablement les revenus et la sécurité alimentaire des petits exploitants et d'autre part à protéger les ressources naturelles et productives de la région, se fonde donc sur les résultats du projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord.

20. Le projet s'inscrit dans le cadre stratégique du FIDA (2002-2006) et la stratégie régionale de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre puisqu'il englobe les objectifs stratégiques suivants: a) renforcement des capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations; b) accroissement de la productivité des ressources agricoles et naturelles et accès amélioré aux technologies; et c) amélioration de l'accès des ruraux pauvres aux services financiers et aux marchés.

## DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

### A. Zone du projet et groupe cible

21. Le projet, prévu sur une période de huit ans, couvrira cinq préfectures dans la région de la Basse Guinée – Dubréka, Fria, Boffa, Boké et Téliélé – représentant ensemble 26 CRD et deux communes urbaines. La zone du projet englobera 3 000 villages, 150 districts et 26 CRD, soit 307 groupes de villages ou 120 000 personnes. Le projet ciblera les villages pauvres de la zone couverte en privilégiant les groupes les plus vulnérables – les femmes, les jeunes et les invalides.

### B. Objectifs et portée

22. L'objectif général du projet est d'améliorer durablement les revenus, la sécurité alimentaire et les conditions de vie des ménages ruraux pauvres dans la région de la Basse Guinée Nord, et plus spécifiquement de: a) renforcer les capacités de la population cible et de ses organisations; et b) accroître la productivité agricole (culture et élevage) et diversifier les sources de revenus d'une manière durable.

### C. Composantes

23. Le projet sera articulé autour de cinq composantes: i) organisation et renforcement des communautés de base; ii) développement agro-sylvo-pastoral des microprogrammes; iii) développement des infrastructures; iv) développement des services financiers; et v) coordination et gestion du projet.

24. **Composante 1. Organisation et renforcement des communautés de base.** L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités de la population rurale et de ses organisations afin de les aider à gérer leurs ressources plus efficacement. Le projet adoptera une approche participative pour appuyer les bénéficiaires lors de l'identification, du suivi et de l'exécution de microprojets, et il encouragera la création et la consolidation des groupements axés sur la réalisation collective d'initiatives économiques. Le projet appuiera le renforcement des groupements d'agriculteurs existants et la création de nouveaux. Les communications rurales seront améliorées pour faciliter l'apprentissage par le partage de l'information et de l'expérience, et les résultats du projet seront diffusés via les supports médiatiques appropriés, en particulier la radio rurale.

25. **Composante 2. Développement agro-sylvo-pastoral des microprogrammes.** L'objectif de cette composante est l'accroissement durable de la production agrosylvopastorale. À cette fin, le projet appuiera a) la multiplication et la diffusion de semences améliorées (en particulier de riz et d'arachide) pour la production sur les hautes terres. Les groupements d'agriculteurs et leurs dirigeants seront formés aux techniques de multiplication des semences améliorées; b) la mise en valeur des bas-fonds selon l'approche intitulée "Participatory adaptation and diffusion of technologies for rice-based systems" (adaptation et diffusion participatives des technologies adaptées aux systèmes rizicoles), en collaboration avec l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest; c) le

reboisement et la gestion des ressources naturelles; et d) les activités génératrices de revenus, en particulier celles des femmes. Le projet fournira un appui aux villages afin de les aider à mieux gérer leurs fragiles ressources et d'augmenter la productivité agricole tant dans les bas-fonds que sur les hautes terres par des activités de recherche-action et de conseil en agriculture.

26. **Composante 3. Développement des infrastructures.** L'objectif de cette composante est l'amélioration des pistes communautaires rurales, en particulier les pistes reliant les CRD aux villages cibles, si possible en collaboration et/ou en partenariat avec d'autres donateurs. Compte tenu du petit nombre de véhicules circulant sur ces pistes, seuls les endroits névralgiques seront remis en état. Le projet aménagera également les bas-fonds et remettra en état un tronçon de 35km de route classée de niveau préfectoral. Le projet appuiera la création et la formation de comités villageois d'entretien des pistes, utilisant une approche et des méthodes hautement intensives en main-d'œuvre. Il contribuera à la remise en état des pistes de transhumance, ce qui réduira considérablement les dégâts aux cultures imputables aux animaux d'élevage, et donc les sources de conflits entre cultivateurs et pasteurs, tout en améliorant la gestion des ressources naturelles. Le projet financera en outre la remise en état de postes d'élevage mixtes au niveau des CRD (centres de conseil et d'entreposage des produits vétérinaires) ainsi que deux marchés à petit bétail.

27. **Composante 4. Développement des services financiers.** L'objectif de cette composante est d'aider le groupe cible (en particulier les femmes et les jeunes) à accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins. Le projet renforcera les capacités des 24 ASF établies sous l'égide du projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord, et appuiera la création de quelque 36 nouvelles associations (pour arriver ainsi à une soixantaine d'ASF viables d'ici la clôture du projet) en veillant à ce que 30% au moins des dirigeants des ASF soient des femmes. On attend de ces associations qu'elles collectent l'épargne local, en assurent la garde et offrent des crédits à court terme. Une institution faîtière verra le jour pendant la vie du projet. La composante sera exécutée par un opérateur indépendant travaillant sous contrat pour l'UCP. Une institution financière locale compétente en matière de finance rurale fournira l'appui nécessaire, notamment technique, à l'organisme chargé de l'exécution. De plus, il est prévu que les ASF bénéficient d'une assistance technique internationale.

28. **Composante 5. Coordination et gestion du projet.** Le projet sera géré par une UCP placée sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de l'élevage.

#### D. Coûts et financement

29. Le coût total du projet est estimé à 17,7 millions de USD sur huit ans, y compris les provisions pour aléas d'exécution et les provisions pour aléas financiers, ces dernières représentant 10% des coûts de base. Les devises comptent pour 4,1 millions d'USD environ, soit 23% du total des coûts. Le prêt proposé par le FIDA, d'un montant de 14,2 millions de USD, couvrira 80,4% du total des coûts du projet. Le gouvernement contribuera à hauteur de 2,1 millions de USD (11,8%), y compris les droits et taxes. Les bénéficiaires devraient contribuer à hauteur de 1,4 million de USD (7,8%).

**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

<b>Composante</b>	<b>Monnaie locale</b>	<b>Devises</b>	<b>Total</b>	<b>% en devises</b>	<b>% des coûts de base</b>
Organisation et renforcement des communautés de base	2 422,6	803,0	3 225,6	25	20
Développement agro-sylvo-pastoral des microprogrammes	3 302,1	644,6	3 946,7	16	24
Développement des infrastructures	3 509,9	410,7	3 920,6	10	24
Développement des services financiers	1 804,4	623,8	2 428,3	26	15
Coordination et gestion du projet	1 304,7	1 318,8	2 623,5	50	16
<b>Total des coûts de base</b>	<b>12 343,8</b>	<b>3 800,9</b>	<b>16 144,7</b>	<b>24</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	499,6	151,0	650,6	23	4
Provision pour aléas financiers	712,4	203,6	916,0	22	6
<b>Total des coûts du projet</b>	<b>13 557,7</b>	<b>4 155,6</b>	<b>17 711,3</b>	<b>23</b>	<b>110</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

30. **Plans de travail et budgets annuels.** Les bénéficiaires et leurs organisations prépareront, de concert avec les opérateurs chargés de la sensibilisation et de l'organisation communautaire, les plans de travail et budgets annuels (PTBA) selon un format agréé. Les PTBA seront consolidés au niveau de la préfecture et, une fois approuvés, soumis à l'UCP pour agrégation dans un PTBA global que l'UCP soumettra au Comité de pilotage du projet pour examen, puis à l'UNOPS et au FIDA pour approbation finale.

31. **Passation des marchés.** Les passations de marché effectuées au titre du prêt se conformeront aux directives du FIDA en la matière. Les véhicules et l'équipement d'un montant égal ou supérieur à 100 000 USD seront acquis par le biais d'appels d'offres internationaux. L'achat des véhicules, de l'équipement et du matériel dont le prix est compris entre 20 000 USD et 100 000 USD fera l'objet d'un appel d'offres national. Les contrats de moins de 20 000 USD pour les autres biens et services, y compris les travaux de réparation et la formation, seront passés localement après consultation de trois fournisseurs au moins. Les contrats de moins de 20 000 USD seront évalués sur la base de trois offres.

32. **Décaissements.** L'UCP ouvrira et maintiendra un compte spécial dans une banque commerciale agréée par le FIDA. Les allocations autorisées au titre du montant du prêt du FIDA seront équivalentes à 700 000 USD. Ce montant sera déposé en un seul versement sur le compte spécial dès que les conditions de décaissement auront été remplies.

33. Le gouvernement ouvrira un compte de projet dans une banque commerciale, sur lequel il déposera les fonds de contrepartie. Sa contribution est estimée à 2,1 millions de USD, montant représentant les droits et taxes normalement perçus sur les importations dont a été exonéré le projet ainsi que d'autres droits et taxes non directement déductibles au moment de la passation des marchés. Le gouvernement versera sur ce compte un dépôt initial équivalant à 50 000 USD en paiement partiel de ses fonds de contrepartie pour couvrir les taxes sur de petites dépenses de fonctionnement pendant la première année du projet.

34. **Comptes.** Les retraits sur le compte de prêt seront effectués au vu des relevés de dépense pour les catégories de dépense déterminées conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Les documents justificatifs afférents à ces dépenses seront conservés par l'UCP pour vérification par les missions de supervision et les auditeurs externes. Tout retrait sur le compte de prêt sera justifié par une documentation exhaustive.

35. **Vérification des comptes.** Un cabinet d'audit international agréé par le FIDA sera sélectionné pour effectuer annuellement la vérification des comptes et l'audit de la gestion. Le projet en financera les frais. Le cabinet d'audit formulera son appréciation sur la conformité des procédures de passation de marché, des dépenses et de l'utilisation des biens et services, au manuel des procédures du projet. Il formulera en outre une appréciation distincte sur les relevés de dépense et le compte spécial. Les rapports de vérification des comptes seront soumis au FIDA dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier du projet.



**TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxe)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Organisation et renforcement des communautés de base	3 072,0	87,3	0,0	0,0	448,8	12,7	3 520,8	20	868,0	2 204,0	448,8
Développement agro-sylvo-pastoral des microprogrammes	3 040,4	69,2	994,8	22,7	356,1	22,7	4 391,2	24,8	717,2	3 317,9	356,1
Développement des infrastructures	3 186,3	74,9	308,1	7,2	759,5	17,9	4 253,9	24,0	445,5	3 048,9	759,5
Développement des services financiers	2 390,7	89,1	83,1	3,1	207,6	7,7	2 681,9	15,1	686,5	1 787,8	207,6
Coordination et gestion du projet	2 542,9	88,8	-	-	320,5	11,2	2 863,4	16,2	1 438,4	1 104,5	320,5
<b>Total des décaissements</b>	<b>14 232,3</b>	<b>80,4</b>	<b>1 386,5</b>	<b>7,8</b>	<b>2 092,5</b>	<b>11,8</b>	<b>17 711,3</b>	<b>100</b>	<b>4 155,6</b>	<b>11 463,2</b>	<b>2 092,5</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

## F. Organisation et gestion

36. La structure organisationnelle du projet conduit à répartir les tâches et les responsabilités entre différentes entités<sup>2</sup>.

37. **Gestion et coordination du projet.** Le projet sera placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de l'élevage et il sera géré par une UCP indépendante dont le siège sera à Dubréka. Un comité de pilotage du projet, dont le rôle consistera essentiellement à approuver les PTBA, supervisera les activités du projet.

### Responsabilités institutionnelles du projet

38. La coordination du projet au niveau national incombera au ministère de l'agriculture et de l'élevage, qui délèguera à l'UCP les responsabilités suivantes: gestion, exécution, coordination et stratégie du projet; administration et supervision de l'assistance technique; coordination des prestataires de service et suivi de leur performance; établissement des comités organisationnels; et suivi et évaluation (S&E). L'UCP préparera régulièrement des rapports sur les résultats obtenus par le projet en termes de bénéfices pour les communautés et les groupes les plus pauvres, notamment les femmes et les jeunes. En outre, elle établira et entretiendra les liens avec les autres partenaires intervenant dans la zone, tels que les autorités locales, l'institut de recherche agronomique de Guinée et les autres projets en cours d'exécution dans la région.

39. **Supervision et facilitation à l'échelon national.** Le comité de pilotage du projet, établi pour diriger l'exécution, sera présidé par un représentant du ministère de l'agriculture et de l'élevage et sera composé de représentants des principales parties prenantes aux niveaux national, régional et communautaire. Il sera chargé de définir l'orientation du projet, de superviser les activités et d'approuver les PTBA, et il se réunira une fois par an, l'UCP faisant office de Secrétariat.

40. **Coordination et facilitation au niveau local.** Des forums organisés à l'échelon préfectoral assureront la facilitation et les arbitrages au niveau local. Garants de la participation des bénéficiaires, des autorités locales et des services d'appui technique (publics et privés) aux processus de prise de décision, ils se réuniront une fois par an pour débattre des résultats du projet, des difficultés rencontrées et du suivi et de la planification des activités.

41. **Services d'appui.** L'exécution des activités du projet fera l'objet d'accords contractuels avec des prestataires de service privés et publics. Deux organismes d'exécution principaux situés respectivement à Boffa et Téliélé seront chargés des activités réalisées au titre de la composante organisation et renforcement des communautés de base. La composante visant le développement des services financiers sera exécutée par un opérateur indépendant dont le siège sera à Fria. Des techniciens et/ou des institutions spécialisés en la matière pourront également intervenir sous contrat si la mise en œuvre d'aspects spécifiques le requiert. Le projet privilégiera les groupements et/ou organisations/associations d'agriculteurs comme partenaires d'exécution et contribuera, le cas échéant, au renforcement des capacités des prestataires de services. La prestation de services adoptera une approche axée sur la rentabilité.

42. **Partenariat avec d'autres projets.** Dans le but d'éviter les activités redondantes et de favoriser les synergies, on encouragera une coordination étroite avec les grands projets en cours d'exécution dans la région, en particulier le PACV et les projets financés par l'AFD et l'Observatoire régional.

43. **Suivi et évaluation.** Cette fonction ne sera pas assurée par une entité extérieure à la structure du projet, mais fera partie intégrante de la capacité globale de coordination et de gestion du projet. Le projet mettra en place la fonction de S&E, et une formation et un appui technique spécifiques seront

---

<sup>2</sup> L'organigramme du projet figure à l'appendice IV.

fournis à cet effet. Avec la participation active des bénéficiaires, on collectera des données de S&E concernant la situation d'avancement du projet et son impact tant sur le groupe cible que sur l'environnement. Avec une assistance technique, une enquête de référence participative sera conduite au démarrage du projet pour déterminer le niveau initial d'une série d'indicateurs fondamentaux tels que l'état nutritionnel des enfants et l'indice des avoirs pour le revenu. La même enquête sera menée à mi-parcours et à la clôture du projet afin d'évaluer l'impact sur la population cible et sur l'environnement. Des indicateurs qualitatifs, quantitatifs et institutionnels définis au démarrage du projet seront suivis pour mesurer les effets et l'impact du projet sur les bénéficiaires. Les indicateurs seront ventilés par région géographique (nord et sud) ainsi que par sexe au niveau du district, et agrégés aux niveaux de la CRD et de la préfecture. Des études thématiques et des études de cas spécialisées seront aussi réalisées dans la même optique. Le personnel clé des ministères concernés suivra également l'exécution du projet. Des missions de suivi sont prévues.

### **G. Justification économique**

44. Les conditions de vie des bénéficiaires devraient s'améliorer en raison de l'augmentation de la productivité agricole et d'un meilleur accès aux activités rémunératrices. La population cible du projet sera dotée des moyens d'identifier, préparer et exécuter des microprojets. Les comités villageois seront mieux armés pour entretenir les infrastructures rurales si bien que les pistes rurales resteront en bon état. Les groupements et/ou associations d'agriculteurs organisés bénéficiant d'un financement du projet prendront en charge leur propre développement et pèseront sur le processus de développement local. Le projet améliorera également la sécurité alimentaire des bénéficiaires grâce à l'accroissement de la production agricole et la diversification des sources de revenus.

45. On estime que 307 groupes de villages dans les cinq préfectures, soit quelque 120 000 personnes, bénéficieront directement du projet. De plus, l'augmentation de la productivité agricole, la préservation/protection de l'environnement et l'amélioration des infrastructures rurales profiteront également aux villages qui ne sont pas directement ciblés par le projet. Quelque 28 800 personnes deviendront membres des ASF, améliorant de la sorte à la fois leur accès aux services financiers et leurs revenus.

46. Intégrés dans les processus de prise de décision, les femmes et les jeunes auront davantage voix au chapitre dans la gestion des ressources et la promotion des activités de développement, ce qui leur permettra, en retour, de développer leurs activités économiques, d'améliorer leurs revenus et de jouir d'un statut plus enviable au sein de la communauté.

### **H. Risques**

47. Le Président de la Guinée et les partis de l'opposition sont engagés dans un dialogue sur la nécessité d'établir un processus d'élection présidentielle transparent. L'issue du dialogue pourrait avoir un impact sur le projet.

48. La responsabilité de l'exécution de la plupart des activités du projet incombera à des organismes privés (opérateurs), ce qui implique qu'ils sont capables de remplir leur mandat avec efficacité. Cependant, certains pourraient ne pas être à la hauteur de ce que l'on attend d'eux, ce qui aurait une incidence sur les résultats du projet.

49. Le processus de retrait du projet a été incorporé afin que la pérennité résulte d'un processus itératif et se fonde sur les compétences techniques et les capacités de gestion des bénéficiaires et de leurs organisations ainsi que sur le savoir-faire des opérateurs privés locaux.

50. Le projet sera exécuté dans le cadre du processus de décentralisation et de retrait de l'État des activités de production et de commercialisation. En dépit des résultats positifs observés dans d'autres

pays, le processus de décentralisation en Guinée n'a pas progressé comme on aurait pu s'y attendre. Bien qu'il soit prévu de décrire clairement et de détailler dans le manuel des procédures le rôle et les responsabilités de chacun des prestataires de services, des conflits entre différents groupes d'intérêt pourraient se faire jour.

### **I. Impact sur l'environnement**

51. Dotée de capacités renforcées et davantage consciente de la fragilité des ressources naturelles, la population cible sera mieux à même de promouvoir et de mettre en œuvre les pratiques de gestion intégrée qui préservent et protègent l'environnement. Soutenues par le projet, les activités durables de gestion des ressources naturelles, telles que l'application de mesures de lutte contre l'érosion, la protection des zones critiques et le reboisement, rendront plus efficace la préservation de l'environnement. De même, les activités visant un développement agricole durable, promues aussi par le projet pour aider les ruraux pauvres et leurs organisations à adopter des pratiques améliorées de travail du sol, devraient avoir un impact positif sur l'environnement. L'intensification de l'agriculture et la promotion des activités génératrices de revenus devraient, sur le long terme, réduire la surface mise en culture par habitant et par an. Un petit tronçon de route rurale classée de niveau préfectoral sera remis en état et les pistes communautaires entre les districts et les villages seront réparées, mais aux endroits névralgiques seulement. De cette manière, elles contribueront à réduire l'érosion tout en n'ayant qu'un impact négatif limité sur l'environnement. Le manuel des procédures placera l'évaluation de l'impact sur l'environnement au rang des critères de sélection des microprojets.

52. Sur la base de l'analyse de l'impact écologique et conformément aux procédures administratives du FIDA en matière d'évaluation de l'environnement, le projet est classé dans la catégorie B.

### **J. Aspects novateurs**

53. Bien que le projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord ait amorcé le suivi des progrès réalisés en termes de renforcement des capacités des organisations de la base, le présent projet poursuivra le processus et l'affinera en le rendant plus méthodique.

54. Dans un souci d'efficacité, la stratégie adoptée pour le projet implique une exécution par étapes. C'est pourquoi, un petit nombre de villages/communautés sera couvert pendant la première année. Ce nombre qui sera ajusté en fonction des enseignements tirés lors des années successives du projet devrait augmenter jusqu'à la quatrième année et diminuer à partir de la cinquième. Les années restantes seront consacrées à la consolidation des activités du projet et au processus de désengagement de ce dernier. Par conséquent, la population cible sera immédiatement informée de la stratégie de retrait du projet consistant à diminuer progressivement l'appui aux producteurs de manière à ce que les stratégies garantissant la pérennité du projet soient mises en œuvre pendant le processus d'exécution plus précocement que cela n'a été le cas avec le projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord.

55. La question de l'accès à la terre sera traitée dans un esprit plus pragmatique dans la mesure où il sera tenu compte des habitudes et des savoirs locaux, en particulier des pratiques coutumières. Les bénéficiaires, y compris les propriétaires de bas-fonds, se prononceront sur les façons de satisfaire aux critères définis dans le manuel des procédures pour garantir aux groupes les plus vulnérables un accès sûr et durable aux terres mises en valeur.

## **TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

56. Un accord de prêt entre la République de Guinée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

57. La République de Guinée est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

58. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

#### QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

59. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Guinée un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 950 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2043 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge



## RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 28 novembre 2003)

1. Le Gouvernement de la République de Guinée (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (l'agent principal du projet), les fonds du prêt conformément aux dispositions des PTBA et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le projet. La contribution du Gouvernement au financement du projet est évaluée à la somme de 2 092 500 USD.

- a) Ce montant représente l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Gouvernement au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor. Le projet sera inscrit au programme d'investissements publics et au Budget national de développement de l'État.
- b) Ce montant représente également la contribution du Gouvernement, sous forme de fonds de contrepartie, aux taxes grevant les petites dépenses et à celles pour lesquelles le recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor est impossible. À cet effet, le Gouvernement mettra à la disposition de l'UCP la somme en francs guinéens équivalant à 50 000 USD pour couvrir les besoins de la première année du projet. Par la suite, le Gouvernement reconstituera annuellement le compte de projet en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du projet considérée.

2. Le Gouvernement ouvre et tient, pour le financement du projet, un compte spécial en dollars des États-Unis auprès d'un établissement bancaire commercial à Conakry acceptable pour le FIDA. Le compte spécial devra être garanti contre les compensations, saisies, blocages selon des termes et conditions acceptables pour le FIDA. Le "montant autorisé" du compte spécial s'élève à la somme de 700 000 USD. Les retraits du compte de prêt seront effectués par le FIDA, sur demande de l'UCP et en son nom, et déposés sur le compte spécial. Les réapprovisionnements du compte spécial seront faits conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

3. Le Gouvernement s'assure que l'agent principal du projet ouvre et tient, auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA, un compte de projet libellé en francs guinéens pour y déposer les fonds représentant sa contrepartie. Le coordonnateur du projet et le chef du service administratif et financier seront autorisés à mouvoir le compte de projet au nom du Gouvernement et sous le principe de la double signature. Les spécimens de signature de ces responsables seront transmis au FIDA.

4. Aucun retrait du compte de prêt ne sera effectué avant qu'un manuel de procédures administratives, financières et comptables n'ait été approuvé par le FIDA et l'agent principal du projet.

5. Le Gouvernement exonère les importations, la fourniture des biens et services, ainsi que les travaux de génie civil, exclusivement liés au projet, de tous impôts, droits et taxes en recourant à la procédure des chèques Trésor série spéciale.

6. L'agent principal du projet assume l'entière responsabilité de l'exécution du projet et aura la responsabilité des activités telles que précisées dans l'accord de prêt et notamment, la préparation des termes de référence de l'examen à mi-parcours.

7. Un comité de pilotage du projet (CPP) aura pour rôle d'orienter le projet et l'UCP sera chargée de la coordination, de la gestion et du suivi interne du projet. Deux opérateurs principaux de zone seront sélectionnés et supervisés par l'UCP. Ils seront responsables de la mise en œuvre des composantes 1 - Organisation et renforcement des communautés de base et 2 - Développement agro-sylvo-pastoral des microprogrammes, et d'une partie de la composante 3 - Développement des infrastructures du projet. Chaque opérateur sous-traitera à des prestataires spécialisés et à des entreprises les activités relevant de son mandat dans la limite d'une enveloppe annuelle négociée avec l'UCP et validée dans le cadre du PTBA du projet. Un opérateur spécialisé en finances rurales sera chargé de l'exécution de la composante 4 - Développement des services financiers de proximité. Il devra mettre en place une équipe de terrain résidant dans la zone du projet et ayant un siège à Fria. Un prestataire en recherche-action sera chargé, sous la supervision de l'UCP et en étroite collaboration avec les deux opérateurs de zone, de la mise au point participative et progressive des référentiels technico-économiques et organisationnels dans les domaines des aménagements fonciers et de l'intensification des systèmes agro-pastoraux. Finalement, le comité d'octroi du fonds de développement agro-pastoral (FODAP) examinera les demandes de subvention soumises par les communautés de base.
8. Le Gouvernement s'assure que l'UCP prépare annuellement un projet de PTBA, sur la base des propositions des opérateurs, qui sera soumis pour commentaires et approbation au FIDA et au CPP.
9. Le Gouvernement s'assure que l'UCP prépare le manuel d'opérations du projet, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date d'entrée en vigueur, comprenant, notamment, le mode d'opération et les critères d'éligibilité du fonds ouvert auprès d'un établissement bancaire commercial acceptable pour le FIDA dans le cadre de l'exécution de la composante développement des services financiers, ainsi que les modalités pour la création et le fonctionnement du comité d'octroi du FODAP et du comité d'octroi préfectoral.
10. Le Gouvernement, à travers l'agent principal du projet, procède à un examen à mi-parcours de l'exécution du projet au plus tard lors de la quatrième année du projet et prépare les termes de référence dudit examen qui seront soumis à l'approbation du FIDA. L'examen à mi-parcours, en concertation avec tous les partenaires du projet, appréciera, notamment, l'état d'avancement du projet tant au niveau des activités réalisées que de l'approche suivie, l'impact du projet sur le groupe cible, la réalisation des objectifs du projet et les difficultés rencontrées. Il recommandera, le cas échéant, la réorientation de la conception du projet qui serait nécessaire pour résoudre lesdites difficultés et atteindre lesdits objectifs. Les recommandations proposées seront discutées par les partenaires au cours d'un atelier de restitution, ces discussions serviront de base à l'établissement des éventuelles nouvelles orientations.
11. Le Gouvernement, à travers l'agent principal du projet, s'assure que les recommandations formulées à l'issue de l'examen à mi-parcours sont mises en œuvre dans un délai raisonnable à la satisfaction du FIDA. Ces recommandations pourront entraîner des modifications des documents relatifs au prêt, voire l'annulation du prêt.
12. Le Gouvernement, à travers l'agent principal du projet, établit un dispositif de suivi-évaluation participatif. Les microprogrammes de développement agro-pastoral feront l'objet d'un suivi de réalisation et d'une analyse périodique des écarts, avec un bilan de fin d'année, qui servira de base à la programmation de l'année suivante. Les impacts du projet seront appréciés lors des ateliers participatifs au niveau des communautés rurales de développement. La capacité d'identification et de programmation des bénéficiaires sera renforcée pour leur permettre de participer activement au suivi et à l'évaluation de l'impact du projet. Le suivi et l'évaluation internes seront coordonnés par le responsable de la cellule suivi-évaluation au sein de l'UCP.



13. Le suivi externe du projet sera assuré par l'agent principal du projet, le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère du plan, l'administration et contrôle des grands projets et le FIDA. Une attention spéciale sera portée sur le ciblage géographique et thématique, la pertinence des technologies, la qualité technique et humaine de l'UCP, des opérateurs et des prestataires spécialisés, ainsi que sur l'utilisation des fonds FODAP.

14. Le Gouvernement s'assure que l'UCP, en collaboration avec les deux opérateurs de zone et l'opérateur de microfinance, mettra en place un dispositif de suivi interne. Ce système sera informatisé et ventilé par communauté rurale de développement, village, groupes cibles et types d'activités. Une série d'indicateurs sera présentée dans les rapports périodiques pour évaluer la participation effective des femmes, des jeunes, des communautés et des groupes sociaux les plus pauvres. L'UCP rendra compte semestriellement des activités réalisées au moyen de rapports d'activités. Les opérateurs partenaires fourniront à l'UCP des rapports d'activités trimestriels et annuels sur la réalisation des programmes sous leur responsabilité. L'UCP consolidera ces rapports et y intégrera les informations du suivi financier et des activités menées à son niveau. Ces rapports seront transmis à l'agent principal du projet et au FIDA. Le coordonnateur du projet aura la responsabilité globale du bon fonctionnement du système de suivi et d'évaluation.

15. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide, soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

16. Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement des cadres principaux du projet, soit le coordinateur de l'UCP, le chef du service administratif et financier, le responsable chargé du suivi-évaluation, l'ingénieur travaux/infrastructures, l'ingénieur agronome, le spécialiste en genre et en activités génératrices de revenus, le responsable chargé de la composante 4 - Développement des services financiers et l'assistant comptable et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de la République de Guinée.

17. Le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes aux postes, notamment techniques, à pourvoir dans le cadre du projet.

18. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon la législation du travail en vigueur sur le territoire de la République de Guinée.

19. Si le Gouvernement, à travers l'agent principal du projet, n'a pas fourni en temps utile les rapports d'audit exigés, et si le FIDA, après consultation avec le Gouvernement à travers l'agent principal du projet, estime qu'il n'est pas en mesure de le faire dans un délai raisonnable, le FIDA peut engager les auditeurs indépendants de son choix pour procéder à l'audit des comptes du projet. À cet effet, le Gouvernement, à travers l'agent principal du projet, et les parties au projet mettent sans délai à la disposition des auditeurs et à leur demande, tous les documents financiers et autres, leur accordent les droits et privilèges des agents du FIDA et, en outre, coopèrent pleinement à la réalisation d'un tel audit.

20. Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt, notamment lorsque l'un des faits suivants se produit:

- a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord n'a pas pris effet.
- b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
- c) Les manuels d'opérations et de procédures administratives, financières et comptables, ou l'une de ses dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces suspension, amendement ou modification ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.

21. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le coordonnateur et le chef du service administratif et financier ont été recrutés;
- b) les autres membres de l'UCP ont été sélectionnés;
- c) le compte spécial a été ouvert auprès d'une banque commerciale ou de toute autre institution financière acceptable pour le FIDA;
- d) le compte de projet a été ouvert dans une banque acceptable pour le FIDA et la somme en francs guinéens équivalant à 50 000 USD, représentant le dépôt initial des fonds de contrepartie du Gouvernement, a été déposée;
- e) un avis juridique favorable délivré par la Cour Suprême, acceptable tant en la forme que sur le fond, confirmant que l'accord de prêt lie juridiquement le Gouvernement en tous ces termes nonobstant toutes lois contraires en vigueur sur son territoire et que le Gouvernement lui accorde reconnaissance et crédit, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

GUINEA

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2001 1/</b>	246	<b>GNI per capita (USD) 2001 1/</b>	410
<b>Total population (million) 2001 1/</b>	7.58	<b>GDP per capita growth (annual %) 2001 1/</b>	1.3
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2001 1/</b>	31	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2001 1/</b>	19.4 a/
<b>Local currency</b>	Guinea Franc (GNF)	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	GNF 2 000
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 1/	2.3	GDP (USD million) 2001 1/	2 989
Crude birth rate (per thousand people) 2001 1/	38	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1981-1991	4.1
Crude death rate (per thousand people) 2001 1/	17	1991-2001	4.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 1/	109	Sectoral distribution of GDP 2001 1/	
Life expectancy at birth (years) 2001 1/	46	% agriculture	24
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	38
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	4
Total labour force (million) 2001 1/	3.59	% services	38
Female labour force as % of total 2001 1/	47	Consumption 2001 1/	
<b>Education</b>		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	5
School enrolment, primary (% gross) 2001 1/	61	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	75
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 1/	n/a	Gross domestic savings (as % of GDP)	20
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1997 2/	2 530	Merchandise exports 2001 1/	825
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2001 3/	26 a/	Merchandise imports 2001 1/	601
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2001 3/	23 a/	Balance of merchandise trade	224
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 1/	3 a/	before official transfers 2001 1/	-194
Physicians (per thousand people) 2001 1/	n/a	after official transfers 2001 1/	-60
Population using improved water sources (%) 2000 3/	48	Foreign direct investment, net 2001 1/	63 a/
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	80-94	<b>Government Finance</b>	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	58	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2001 1/	-2 a/
<b>Agriculture and Food</b>		Total expenditure (% of GDP) 2001 1/	21 a/
Food imports (% of merchandise imports) 2001 1/	24	Total external debt (USD million) 2001 1/	3 254
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2000 1/	36	Present value of debt (as % of GNI) 2001 1/	60
Food production index (1989-91=100) 2001 1/	159	Total debt service (% of exports of goods and services) 2001 1/	12
Cereal yield (kg per ha) 2001 1/	1 312	Lending interest rate (%) 2001 1/	19 a/
<b>Land Use</b>		Deposit interest rate (%) 2001 1/	8 a/
Arable land as % of land area 2000 1/	4		
Forest area as % of total land area 2000 1/	28		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	6		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2003

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2003

**PREVIOUS IFAD FINANCING IN GUINEA**

<b>Project Name</b>	<b>Initiating Institution</b>	<b>Cooperating Institution</b>	<b>Board Approval</b>	<b>Loan Effectiveness</b>	<b>Current Closing Date</b>	<b>Denominated Currency</b>	<b>Approved Loan/Grant Amount</b>	<b>Disbursement (as % of approved amount)</b>
Siguiro Rural Development Project	IFAD	AfDB	05 Dec 80	30 Apr 81	31 Dec 92	SDR	9850000	909
Gueckedou Agricultural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	04 Sep 85	26 Sep 86	30 Jun 92	SDR	5050000	25
Second Siguiro Rural Development Project	IFAD	AfDB	04 Sep 91	22 Jan 93	30 Jun 99	SDR	9400000	35
Smallholder Development Project in the Forest Region	IFAD	UNOPS	02 Dec 92	23 Feb 94	30 Jun 02	SDR	9850000	99
Fouta Djallon Agricultural Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	14 Sep 88	06 Jan 90	31 Dec 96	SDR	11400000	94
Smallholder Development Project in North Lower Guinea	IFAD	UNOPS	14 Sep 95	01 Jul 96	31 Dec 04	SDR	10200000	100
Fouta Djallon Local Development and Agricultural Rehabilitation Programme	IFAD	UNOPS	04 Dec 96	28 Jan 98	30 Jun 05	SDR	6950000	58
Village Communities Support Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	02 Dec 98	30 Nov 99	30 Jun 04	SDR	5000000	67
Programme for Participatory Rural Development in Haute-Guinée	IFAD	UNOPS	09 Dec 99	18 Jan 01	30 Sep 11	SDR	10200000	8
Sustainable Agricultural Development Project in the Forest Region	IFAD	UNOPS	05 Sep 02	-	-	SDR	9400000	-

### CADRE LOGIQUE

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources et dispositif	Hypothèses
<b>I – OBJECTIFS GLOBAUX</b>			
Améliorer, en Basse Guinée Nord, la sécurité alimentaire et augmenter durablement et équitablement les revenus et les conditions de vie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• revenu des ménages par genre/groupe social</li> <li>• état nutritionnel des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• enquêtes situation de référence (démarrage, mi-parcours et fin Projet)</li> <li>• études spécifiques d'impact (notamment nutrition, indicateurs anthropomorphiques)</li> <li>• rapports d'activités et de supervision</li> <li>• rapports de suivi et étude</li> <li>• enquêtes de satisfaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• contexte socio-politique suffisamment stable</li> <li>• synergie avec les autres programmes</li> <li>• soutien politique et contribution budgétaire de l'État effective</li> <li>• décentralisation effective</li> </ul>
<b>II – OBJECTIF SPECIFIQUE</b>			
<p>A. Renforcer les capacités des populations rurales et de leurs organisations.</p> <p>B. Augmenter de façon durable la productivité agro-sylvo-pastorale et diversifier les sources de revenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets préparés par les groupes cibles et financés</li> <li>• Initiatives prises par les groupes cibles</li> <li>• Capacité de négociation des groupes cibles</li> <li>• Rendements de cultures</li> <li>• Productivité de l'élevage</li> <li>• Revenus par source</li> <li>• Production par ménage</li> <li>• Durée de soudure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi et supervision</li> <li>• Etudes spécifiques</li> <li>• Enquêtes agricoles</li> <li>• Rapport des activités des opérateurs</li> <li>• Rapport d'impact</li> <li>• Rapport de suivi et évaluation participatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau routier préfectoral développé et entretenu</li> </ul>
<b>RESULTAT 1. Les capacités et l'organisation des communautés rurales de base sont renforcées (composante 1)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de villages / communautés ayant passé une convention avec le Projet pour mise en œuvre de MPAPs et d'AGR</li> <li>• Niveau de formation et de participation des femmes et jeunes</li> <li>• Niveau de participation aux choix des solutions techniques</li> <li>• Niveau d'appropriation de la maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Niveau d'organisation de la commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi interne et analyse des conventions avec le Projet</li> <li>• Etudes d'impact spécifiques sur la formation et la participation</li> <li>• Enquêtes de satisfaction dans le cadre du suivi participatif</li> <li>• Analyse des contrats passé avec prestataires et entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non opposition des autorités et chefs traditionnels à l'approche Projet</li> <li>• Appui effectif des administrations déconcentrées à la maîtrise d'ouvrage par les bénéficiaires</li> </ul>
11) Les capacités des groupes cibles sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes alphabétisées.</li> <li>• Nombre des personnes appliquant la formation acquise</li> <li>• Nombre d'échanges, visites, programmes à la radio rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi et supervision</li> <li>• Etudes spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation avec les Ministères de tutelle établie</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes atteints par les formations dans les domaines suivants : nutrition, épargne, crédit, VIH/SIDA, paludisme</li> </ul>		
<p>12) Les organisations de base sont structurées et formées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des MPAPs sont élaborés.</li> <li>• Des AGRs sont mises en oeuvre.</li> <li>• Un système d'information sur les prix est opérationnel</li> <li>• Des unions par filière fonctionnent et organisent des ventes et achats groupées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et communication sur les paquets techniques sont disponibles (aspects techniques, économiques, sociaux)</li> <li>• Nombre de diffusion des paquets technologiques</li> <li>• Nombre des paquets technologiques diffusés</li> <li>• Nombre de groupements ayant reçu un appui à l'élaboration commune et/ou individuelle de MPAPs.</li> <li>• Nombre de groupes de femmes ayant reçu un appui.</li> <li>• Nombre d'AGR ayant reçu un appui et opérationnel</li> <li>• Un système d'information sur les prix à la base est opérationnel.</li> <li>• Nombre d'unions locales par filière .</li> <li>• Nombre d'émissions radio rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi et supervision</li> <li>• Rapports de opérateurs</li> <li>• Suivi interne</li> </ul>	Appui des autorités assurée
13) La recherche-action a développé des technologies pour résoudre les problèmes techniques des organisations de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif de recherche est fonctionnel.</li> <li>• Qualité et pertinence de la recherche.</li> <li>• Satisfaction des bénéficiaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi et supervision</li> <li>• Rapports de opérateurs</li> <li>• Suivi interne</li> </ul>	
<b>RESULTAT 2. Les systèmes agro-sylvo-pastoraux sont plus performants. Les AGRs et les micro-projets préparés et mis en œuvre par la population ont induit une nouvelle dynamique en milieu rural (composante 2).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et qualité socio-économique par genre des référentiels techniques adaptés et diffusés</li> <li>• Nombre et qualité socio-économique par genre des aménagements et action de productivité effectivement mis en œuvre (bas-fonds, culture pluviale, petit élevage, agro-foresterie,...)</li> <li>• Equité dans la répartition géographique et sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation externe de la recherche action</li> <li>• SIG du suivi externe</li> <li>• Suivi interne des opérateurs de zone</li> <li>• Statistiques des octrois de subvention du FODAP</li> <li>• Suivi agro-économique d'un réseau d'exploitations par zone agro-écologiques</li> <li>• Evaluation externe à mi-parcours et- en fin de Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système national de recherche agronomique est opérationnel</li> <li>• Les prestataires et entreprises HIMO sont suffisamment disponibles et opérationnels</li> <li>• Intrants agricoles et équipements disponibles à des prix acceptables</li> </ul>
21) Les agriculteurs disposent des semences de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique soutenable des cultures pluviales (riz, arachide)</li> <li>• Nombre et qualité des actions de multiplication de semences sélectionnées</li> <li>• Quantité de semences diffusée</li> <li>• Nombre d'agriculteurs formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi et supervision</li> <li>• Rapports de opérateurs</li> <li>• Suivi interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agriculteurs adoptent les variétés proposées</li> </ul>

22) Des bas-fonds sont aménagés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagements et mise en valeur de bas-fonds rizicoles</li> <li>• Type d'intensification des cultures de bas fonds (riz, légumineuses, maraîchage)</li> <li>• Nombre d'hectares des bas-fonds aménagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi et supervision</li> <li>• Rapports de opérateurs</li> <li>• Suivi interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les paysans ont l'accès aux bas-fonds</li> </ul>
23) Des actions de protection et de gestion du terroir sont réalisées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et qualité des actions réalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi et supervision</li> <li>• Rapports de opérateurs</li> <li>• Suivi interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La communauté participent aux activité de protection et de gestion du terroir</li> </ul>
24) La post-récolte, la mise en marché et la transformation est améliorée grâce aux AGRs (agricoles et non-agricoles).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et qualité des AGRs réalisés</li> <li>• Nombre de personnes par genre qui bénéficient des AGRs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi et supervision</li> <li>• Rapports de opérateurs</li> <li>• Suivi interne</li> </ul>	
<b>RESULTAT 3. Les districts et les villages cibles disposent d'un accès tout temps aux marchés et aux infrastructures sociales de base. Ces structures sont entretenus et gérées par les bénéficiaires de façon durable (composante 3).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps e t conditions de circulation par saison entre villages cibles et CRD</li> <li>• Nombres de conflits agriculteurs-élevage enregistrés et état de résolution</li> <li>• Qualité de l'entretien des pistes</li> <li>• Coût unitaire de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes auprès des usagers</li> <li>• Système de suivi interne</li> <li>• Base de données sectorielles (pistes, eau)</li> <li>• Analyse des PV des réunions des comités de résolution des conflits</li> <li>• Suivi des CVEP et comités de point d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte implication des CRD pour la planification et le soutien budgétaire au désenclavement et infrastructures de base</li> <li>• Maintien effectif de la politique sectorielle en faveur de l'approche HIMO (DNPV)</li> <li>• Système d'entretien par HIMO opérationnel</li> </ul>
31) La réhabilitation d'un tronçon de route préfectorale Belia-Baguinet (33 Kms) (liaison routière nord-sud) est réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Km réhabilités</li> <li>• Fréquence des véhicules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Travaux Publics</li> <li>• Rapport opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'entretien mis en place et opérationnel</li> </ul>
32) L'accès aux districts et aux villages est amélioré grâce à la réhabilitation des pistes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence des véhicules</li> <li>• Prix des produits agricoles et des biens manufacturés</li> <li>• Organisation et équipement des CVEP pour l'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Travaux Publics</li> <li>• Rapport opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'entretien mis en place et opérationnel</li> </ul>
32) Les dégâts sur les cultures occasionnés par le bétail sont réduits.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des conflits entre agriculteurs et éleveurs</li> <li>• Nombre des champs de cultures dévastés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports suivi et évaluation</li> <li>• Rapport MAE</li> <li>• Rapport opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des Préfectures et de CRD assurée</li> </ul>
33) Le commerce de bétail est plus transparent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de marchés à bétail créé.</li> <li>• Nombre des animaux vendus sur le marché</li> <li>• Prix de vente des animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport MAE</li> <li>• Rapport opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui des autorités assurée</li> </ul>

34) La situation sanitaire du bétail s'est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de postes d'élevage créés</li> <li>• Nombre de clients satisfaits</li> <li>• Fréquence de maladies des animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport MAE</li> <li>• Rapport opérateurs</li> <li>• Rapport suivi et évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réseau vétérinaire est opérationnel et performant</li> </ul>
<b>RESULTAT 4. Les communautés de base, notamment les femmes et les jeunes ont effectivement accès à un service financier rural de proximité (composante 4).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre, viabilité et répartition géographique des ASF</li> <li>• Taux de pénétration des ASF par rapport au public cible en particulier les femmes et jeunes</li> <li>• Volume et répartition sociale des crédits pour les activités agricoles, les AGRs et besoins sociaux</li> <li>• Conditions et taux de crédit pratiqués</li> <li>• Proportion de ménages restant endettés auprès des usuriers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi interne de l'opérateur global</li> <li>• Suivi interne et comptabilité des ASF</li> <li>• Enquêtes ménages spécifiques (satisfaction, recours à l'usure)</li> <li>• Suivi interne de l'entité faîtière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élites locales actionnaires acceptent une stratégie pro-pauvre des ASF</li> <li>• Le CRG s'adhère et à la philosophie du projet et apporte son appui technique et pourvoie le crédit moyen terme</li> <li>• Le système de contrôle et d'audit est opérationnel et efficace</li> </ul>
41). 60 ASF sont fonctionnelles et autogérées, dont : - 36 ASF sont créées et renforcées - 24 ASF existants sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ASF renforcées</li> <li>• Nombre d'ASF créés</li> <li>• Taux de recouvrement par type de crédits,</li> <li>• Niveau de croissance, de rentabilité et d'évolution des ASF par genre</li> <li>• Taux de participation active des femmes dans la gestion de l'ASF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi interne de l'opérateur</li> <li>• Rapports des ASF</li> <li>• Rapports de l'opérateur financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de la micro-finance mise en oeuvre</li> </ul>
42) Les besoins en crédits sociaux, commerciaux et de campagne agricole sont mieux couverts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition des volumes de crédits octroyés par objet et par genre</li> <li>• Taux de rotation du capital</li> <li>• Nombre de crédits par emprunteur (selon le genre)</li> <li>• Montant du crédit moyen (par genre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi interne de l'opérateur</li> <li>• Rapports des ASF</li> <li>• Rapports de l'opérateur financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de la micro-finance mise en oeuvre</li> </ul>
43) Une structure (faîtière des ASF est opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une structure faîtière d'appui a été mise en place et est à même d'assurer la pérennité des services d'appui aux ASF</li> <li>• L'agrément des ASF auprès de la Banque Centrale est obtenu (adapté au cadre réglementaire)</li> <li>• Niveau de capacité des comités ASF</li> <li>• Niveau d'autonomie des ASF</li> <li>• Conformité aux règles de la BCRG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi interne de l'opérateur</li> <li>• Rapports des ASF</li> <li>• Rapports de l'opérateur financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de la micro-finance mise en oeuvre</li> </ul>



	<b>Indicateurs Objectivement Vérifiables</b>	<b>Sources et dispositif</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>RESULTAT 5. Les appuis et les financements du Projet sont pérennisés par un adossement progressif aux organisations professionnelles et aux institutions permanentes de la zone (composante 5).</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des villages ciblés</li> <li>• Flux de décaissement par types de cible</li> <li>• Délais entre demandes exprimées et réponses du Projet</li> <li>• Niveau d'implication et de bénéfice des femmes et jeunes</li> <li>• Disponibilité effective des fonds et ces moyens aux différents niveaux</li> <li>• Nombre des institutions pérennes impliquées</li> <li>• Niveau d'implication des institutions pérennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi interne des opérateurs</li> <li>• Suivi-évaluation participatif et en quêtes de satisfaction</li> <li>• Statistiques FODAP</li> <li>• Evaluation mi-terme et fin de Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien de l'approche du Projet par les autorités administratives centrales et déconcentrées</li> <li>• Supervision par l'IC et le FIDA suffisamment rapprochée</li> </ul>
51) L'UGP est opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe de cadres adhérant à l'approche du projet, sélectionnés sur base compétitive</li> <li>• mandat de l'UGP concentré sur le ciblage, la planification, la gestion financière et le suivi technique et social du Projet</li> <li>• acquisition des équipements de bureau et des moyen de transport</li> <li>• déroulement du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rapport de supervision</li> <li>• rapport de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion de l'autorité à l'approche du projet</li> </ul>
53) Le Fonds de Développement Agro-sylvo-Pastoral (FODAP) est Institutionalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les commissions d'octroi préfectoraux chargé de la décision de financement sont opérationnelles.</li> <li>• % des femmes et des jeunes qui bénéficient d'un crédit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rapport de supervision</li> <li>• rapport de mission de suivi</li> <li>• enquêtes spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion de l'autorité à l'approche du projet</li> </ul>
54) Un adossement progressif des actions du Projet sur les institutions pérennes de la zone a eu lieu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• contribution au renforcement des structures faïtières des OPA et des autres institutions, en coopération avec autres projets</li> <li>• élaboration d'une stratégie de sortie et de prise en main des actions du projet par ces institutions</li> <li>• réflexion sur les modes de financement futurs, de type aide budgétaire et appuis sectoriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• rapport de supervision</li> <li>• rapport de mission de suivi</li> <li>• enquêtes spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion de l'autorité à l'approche du projet</li> </ul>

